

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9	Date de la séance : 08 juin 2026 Date de la convocation : 04 juin 2026
Présents : Présents : Mmes BONNETAIN Marie-José - BUIRON Camille – MM. CORNUAU David – DENUELLE Sixte – Mme GIBAS Emilie – M. GULGILMINOTTI Morgan – Mmes KOESSLER Marion – LATRACH Sandrine – M PERRAUD Aubin Absents excusés : M. PERRAUD Bruno – Mme SONDAZ Anne Secrétaire : M. CORNUAU David	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Autorisation de signature d'un devis pour remplacer la fenêtre du local pétanque

Pour information, Morgan Gulgilminotti, 1^{er} adjoint expose la nécessité de remplacer le châssis fixe existant dans le local pétanque par une fenêtre ouvrante. Il s'agit de pouvoir faire des courants d'air dans le local lors de son utilisation car la chaleur s'accumule dans le local qui est fermé toute la semaine et il n'y a actuellement pas de moyen de circulation d'air efficace. Il y a également une réflexion sur la nécessité d'installer un extracteur d'air.

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité de réaliser les travaux de remplacement de la fenêtre fixe du local pétanque par une fenêtre 2 vantaux ouvrants avec vitrage solaire 4 saisons ;
Considérant le devis établi par l'entreprise Menuiseries extérieures Cyrille Champagnon, en date du 22/05/2026, pour un montant de 4753.80 TTC ;
Considérant que la réalisation de cette prestation est nécessaire pour l'utilisation du local pétanque et le confort des utilisateurs ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de :

Article 1er :

Le Conseil municipal approuve la réalisation des travaux suivants : remplacement de la fenêtre fixe du local pétanque par une fenêtre 2 vantaux ouvrants avec vitrage solaire 4 saisons

Article 2 :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise Menuiseries extérieures Cyrille Champagnon, pour un montant de 4753.80 TTC ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance
David Cornuau

Le Maire,
Sixte Denuelle

